

Territoires et Equité d'accès

Dans un espace géographique prédéfini, l'équilibre de répartition d'une population tient pour beaucoup à la qualité de l'ensemble des réseaux de communication liés aux nouvelles technologies, sans oublier pour la majorité des populations concernées, la présence d'un dispositif facilitant leur déplacement par un niveau de liberté enrichi grâce aux dispositifs publics. L'accès à ces transports est un critère d'équité pour chacun des habitants qui doit disposer de la liberté de se déplacer quelle que soit sa position sur le territoire et les moyens de s'acquitter du transport. Cette liberté de se déplacer est un droit et la recadrer par des réductions catégorielles ne pourrait s'apparenter qu'à de la discrimination. Il est aussi discriminant de favoriser les déplacements quotidiens répétitifs au détriment des voyages occasionnels et à trajets variés. C'est surtout dans ce cadre que les tarifications TER conventionnelles posent question. En effet, il est aujourd'hui trop cher de se déplacer en TER lorsque l'on habite au fin fond d'une vallée. Le tarif TER général ne sait prendre en compte les particularités géographiques des territoires excentrés. Une valorisation du prix du déplacement TER qui serait dissocié de la distance à parcourir nous apporterait une valorisation des territoires éloignés. Ces pays à faible densité de population déjà dotés de cadencements à grande amplitude qui chargent les finances Régionales de coûts exorbitants, pourrait par ce biais là utiliser logiquement les services existants. L'unité territoriale se retrouverait d'autant renforcée que l'éloignement serait moins pénalisant.

Votre recherche

Départ : AX LES THERMES Arrivée : FIGEAC
Distance : 282 km via JEAN DE VERGES
Type : Aller Simple
Produit : Tarif Normal
Confort : 2^{de} classe
[Modifier votre recherche](#)

Résultats de votre recherche*

Les prix indiqués sont communiqués à titre indicatif et n'ont pas de valeur...

■ Tarif Normal : 39,70€ (prix à titre indicatif)



Votre recherche

Départ : AUCH Arrivée : RODEZ
Distance : 246 km
Type : Aller Simple
Produit : Tarif Normal
Confort : 2^{de} classe
[Modifier votre recherche](#)

Résultats de votre recherche*

Les prix indiqués sont communiqués à titre indicatif et n'ont pas de...

■ Tarif Normal : 35,60€ (prix à titre indicatif)

Ces exemples tarifaires réclamant **35€ le trajet simple à l'intérieur d'une même Région**, montrent malgré tout l'attirail d'outils de réductions personnalisées, que de **se déplacer dans sa Région devient aujourd'hui un luxe**. Si les abonnements, travail, étudiant, gratuité pour les chômeurs, ou tarifs loisirs et « Tikémouv » sont des réponses, cette complexité administrative passe pour être encore un moyen d'identifier les bénéficiaires et d'établir des fichiers encadrant la liberté de déplacements. La majorité des ristournes demandent identification. C'est bien le contraire d'une liberté équitable.



Une réponse à ces interrogations devient urgente. En effet des investissements disproportionnés ont été effectués pour maintenir le service ferroviaire sur des lignes à potentiel très réduit. Ces investissements somptuaires ont encore fait diverger le prix de production ferroviaire les rendant improductifs par la tarification des déplacements. Ces zones sont à la double peine car souvent elles ne sont pas éligibles en distance pour l'abonnement travail. Dès lors ce renchérissement pousse à la métropolisation en incitant les habitants à désertier les campagnes pour s'installer dans les périphéries urbaines des métropoles Régionales. Cette ségrégation TER est contraire à tout principe de renforcement local des territoires et multiplie les justifications d'investissements urbains générant une disparité de priorités.

Quelques collectivités territoriales ont posé débat sur la tarification des services de transport public. La controverse s'établit entre les tarifications ordinaires qui sont basées sur des tarifs hérités de la SNCF auxquels s'appliquent des réductions et la politique de tarification à 2 voire 1 € quel que soit le trajet. Ce dispositif appliqué aux bus départementaux est testé pour les TER **sur certaines lignes de Languedoc Roussillon**. Si la plage a su entraîner une affluence ponctuelle sur Nîmes – Le Grau du Roi, les tronçons Carcassonne – Quillan et Perpignan – Villefranche-Vernet les Bains ne demandent pas de renforcement de desserte et ont simplement accru leur fréquentation justifiant ainsi les moyens engagés. **Cette politique qui devrait s'étendre à toute la Région Languedoc Roussillon mettra ses habitants à distance d'un trajet équitable de tous ses pôles d'activité.**

Le ticket à 1 ou 2€ est une réponse aux secteurs de montagne et aux secteurs ruraux. Un des avantages sera de dégager du budget personnel pour rejoindre les parkings de dissuasions des gares. La gratuité proposée de ces lourds investissements ne suffit pas à compenser la cherté des tarifs TER rendant le train inadapté aux possibilités des utilisateurs potentiels. Il est urgent que les autorités organisatrices de Transport donnent les bonnes réponses. **La Région Languedoc Roussillon a commencé cette démarche.**

Intermodalite.com lui décerne un rond vert.

13 Juin 2013

